



# PROCÈS-VERBAL N°10

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : **mardi 02 juin 2026**

---

**Présent(s)** : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – ERIC PAIN (CDTIS 86).

---

**Excusé(s)** : Mmes Mathilde DELANNES – Sandra ROBERT – Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé) – Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé).

---

**Assistent** : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

**INFO** : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

**RAPPEL IMPORTANT** : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

**Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :**

**Référent Terrain Synthétique & Eclairage** : Vincent GUICHARD (33) @ : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr) – 📞 : 06 13 70 69 16

**Référent Eclairage** : Jean-Jacques PETIT (79) @ : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr) – 📞 : 06 08 80 72 31

*Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°09 du 05 mai 2025.*

**Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 07 juillet 2026 - Date limite envoi dossiers : 30/06/2026**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### NIEUL SUR MER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 172640101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 08/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 01/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/04/2026.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T4, le banc de touche joueurs doit être de 2,50ml minimum (art. 3.9.5.2\*).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### TONNAY BOUTONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 174480201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 16/03/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### TRIZAY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 174530101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 04/05/2026 pour un classement en niveau E7, sans demande d'Avis Préalable, et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 13/05/2025

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 111 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/06/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **NIEUL SUR MER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 172640101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 213 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/06/2028.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **CHAMPNIERS - Complexe Sportif Et Jeunesse Des Cloux - NNI 160789901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 en date du 07/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/05/2026.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite du 07/05/2026 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS
- AOP du 20/06/2013 (300 personnes en pourtour et 338 en tribune)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/06/2036.**

##### **CHAMPNIERS - stade les cloux 3 - NNI 160780103**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 07/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/05/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/06/2036.**

##### **PUYMOYEN - STADE FOOT A8 LFNA - NNI 162710202**

Cette installation n'est pas classée.

**Date de mise en service : 05/02/2024**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 SYN en date du 20/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/05/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 05/02/2034 (Date de mise en service + 10 ans).**

## 1.2 Confirmation de classement

### **CHERVES RICHEMONT - STADE PAUL GARANDEAU - NNI 160970101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **GOURVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 161560101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN en date du 26/06/2025 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de la Levée de non-conformité du 22/05/2026 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2036.**

### **LA COURONNE - Stade Municipal Jean Philippe Mazeau - NNI 161130101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/05/2026.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### **LUXE - STADE MUNICIPAL - NNI 161960101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/05/2026.

- AOP du 20/07/2015 (300 personnes en pourtour).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **MARCILLAC LANVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 162070101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de la Levée de non-conformité du 22/05/2026 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **ST BRICE - STADE ANDRÉ NAVARRO 1 - NNI 163040101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/06/2026.

- AAC du 26/06/2026 (295 personnes en pourtour).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **ST YRIEIX SUR CHARENTE - STADE DES ROCHERS 1 - NNI 163580101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22/12/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/12/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

## **ST YRIEIX SUR CHARENTE - STADE DES ROCHERS 2 - NNI 163580102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 19/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/05/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.

## **VILLEFAGNAN - STADE MUNICIPAL - NNI 164090101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/07/2026.
- AAC du 07/07/2025 (245 personnes en pourtour et 50 personnes en tribune).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/06/2036.

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **MAINE-DE-BOIXE - STADE MUNICIPAL - NNI 162000101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **MARILLAC LE FRANC - STADE MUNICIPAL - NNI 162090101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ROUMAZIERES LOUBERT - STADE MAURY LARIBIÈRE - NNI 161920201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 13/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/06/2036.

## **SALLES DE VILLEFAGNAN - STADE MUNICIPAL - NNI 163610101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ST ADJUTORY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 162930101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **CHERVES RICHEMONT - STADE PAUL GARANDEAU - NNI 160970101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 01/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'Eclairage.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CUBLAC - STADE MUNICIPAL - NNI 190660101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 26/05/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 22/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/05/2026.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### BOUSSAC - STADE DE LA JANTE 2 - NNI 230310102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/04/2026.
- Rapport de visite du 05/03/2026 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 20/08/2020 (192 personnes en pourtour)

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**Attention pour un Niveau T5, le banc de touche des joueurs doit être minimum de 2,5mn pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2\*).**

**Attention pour un Niveau T6, main courante ou clôture grillagée sur au moins la longueur côté des vestiaires (obligatoire pour un Niveau T6 (art. 6.6\*)).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.

### CHAMBON SUR VOUEIZE - STADE JEAN MANAIRAUD - NNI 230450101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 12/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/01/2026.
- Rapport de visite du 15/05/2026 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre C.R.T.I.S.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

## **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **AMBARES ET LAGRAVE - STADE CITY STADE - NNI 330030401**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 20/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **GUJAN MESTRAS - GYMNASSE CHANTE CIGALE - NNI 331999901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 20/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **LESPARRE MEDOC - Parc des Sports 4 - NNI 332400104**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 20/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **ST MEDARD DE GUIZIERES - stade andre VACHER 3 - NNI 334470103**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 11/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/05/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/06/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **BORDEAUX - STADE GALIN - NNI 330630401**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/07/2026.

Date de mise en service : 22/07/2016

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 21/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2026.
- Rapport de visite du 07/05/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 04/01/1999 (2443 personnes en tribunes)

**- Tests In-Situ (Fournir les tests périodiques avant le 22/07/2026 date limite)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 22/07/2026 (Date de la mise en service + date limite des tests initiaux).**

**Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).**

## **LA REOLE - Stade Jean pierre Astorgis 2 - NNI 333520102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 06/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/05/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **LE BARP - STADE RENÉ BORN JACQUES PLOTARD1 - NNI 330290101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/0/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/05/2026.
- Rapport de visite du 26/05/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 24/06/1996 (100 personnes en pourtour, 100 personnes en tribunes).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **LES PEINTURES - STADE LUCIEN LACOUR 2 - NNI 333150102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 23/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 18/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/05/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **ST MEDARD DE GUIZIERES - STADE ANDRÉ VACHER - NNI 334470101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 13/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/04/2026.
- Rapport de visite du 02/05/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 10/05/2021 (212 personnes en tribunes).

**Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 31/12/2026) :**

**- Main courante incomplète (art. 6.6 \*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2036 sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.**

## **ST PHILIPPE D AIGUILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 334610101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/02/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **LANTON - STADE DE MOUCHON - NNI 332290201**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/07/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/05/2026, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 09/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 06/05/2026 (299 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2036.**

## **LE HAILLAN - PLAINE DE JEUX DU HAILLAN N° 01 - NNI 332000201**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 20/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **LE VERDON SUR MER - COMPLEXE SPORTIF LA SARRETIÈRE - NNI 335440201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 20/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ST MEDARD EN JALLES - STADE BORDS DE JALLES - NNI 334490201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 22/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **STE EULALIE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 333970102**

Cette installation est classée en Niveau T6 S jusqu'au 21/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 20/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

## **BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/05/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/05/2026.

– Etude d'éclairage en date du 08/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 16,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 25,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (BVP528 T35 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 47.8
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80
- Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

### **LES PEINTURES – STADE LUCIEN LACOUR 1 – NNI 333150101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 24/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/05/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/05/2026.

– Etude d'éclairage en date du 07/01/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 67 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,50m Ligne de Touche ; 19,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1672W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 185 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **CIVRAY - STADE DE BEAUSÉJOUR 3 - NNI 860780103**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS du 19/05/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **LA BUSSIERE - STADE BERTHOLIÈRE - NNI 860400101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie du 10/12/2020 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **LHOMMAIZE - STADE RAPHAËL DEZERCE 1 - NNI 861310101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 03/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 28/05/2026 de la fin des travaux.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/06/2032.**

#### **LHOMMAIZE - STADE RAPHAËL DEZERCE 2 - NNI 861310102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN TRAVAUX jusqu'au 03/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de la CDTIS du 28/05/2026 de la fin des travaux.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/06/2032.**

#### **POITIERS - STADE PAUL REBEILLEAU 3 - NNI 861940403**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS (insalubrité) pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### **CHARROUX - STADE MUNICIPAL - NNI 860610101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/05/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 143 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/06/2030.**

### **DANGE ST ROMAIN - STADE MARCEL THIOUET - NNI 860920101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/05/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 16/06/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 190 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/06/2030.**

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

### **FONTAINE LE COMTE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861000101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/05/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2026.

– Etude d'éclairage en date du 17/09/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 67 m
- Implantation : Latérale 2X2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 15,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 23,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (AA LUX GEN8 WS170 – WS250 – WS270 (900 et 11675W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 42
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,84

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **BRESSUIRE - STADE DE BREUIL CHAUSSÉE - NNI 790490601**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/04/2026.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/04/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

#### **CHICHE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 790880102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 20/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 20/05/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.

#### **MAUZE THOUARSAIS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 791710101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/05/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 28/01/2026, ainsi que du document transmis :

- AOP du 21/12/2005 (2200 personnes en pourtour et 180 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2036.

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

## **NUEIL LES AUBIERS - STADE ARMAND TUZELET 2 - NNI 791950102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/10/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 30/04/2026
- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 11/05/2026
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 25m<sup>2</sup> et 1 vestiaire arbitres de 17m<sup>2</sup>)

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **NIORT - STADE R. GAILLARD 3 (SYNTHÉ) - NNI 791910103**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/04/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 193 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/06/2030.**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **COURLAY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 791030101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/05/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 16/05/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 185 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.56
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/06/2030.

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

### NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 22/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/04/2026 pour un classement en niveau E3, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 1378 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E3.

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

### CHAURAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790810101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/05/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/05/2026.

– Etude d'éclairage en date du 28/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 8,50m Ligne de Touche ; 17,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (AAA-LUX W200P (1675W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare rating : 36
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 281 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,83
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,90
- Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### CONDAT SUR VIENNE - COMPLEXE SPORTIF PIERRE BARDY 2 - NNI 870480103

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 75 PN en date du 17/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2025.

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 31/12/2026) :

- Absence de filet lors de la visite (art. 3.9.2 \*).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2036.

#### LIMOGES - STADE DE MONTJOVIS - NNI 870851501

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

#### LIMOGES - STADE DES LILAS - NNI 870851601

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

## 1.3 Changement de niveau de classement

#### ST JUNIEN LES COMBES - STADE MARCEL DESBORDES 1 - NNI 871550101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/07/2023.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/04/2026, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 31/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 12/05/2026 (200 personnes en pourtour).

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2036.

## **1.4 Avis préalable**

## **1.5 Affaires diverses**

### **SEREILHAC – STADE MUNICIPAL – NNI 871910101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 13/09/2025 de rapport de conformité de travaux (vestiaires) effectué par Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **LIMOGES - STADE SAINT LAZARE 1 - NNI 870850201**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/03/2025 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 273 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.66
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/06/2028.

## **2.3 Changement de niveau de classement**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **HAGETMAU - SALLE OMNISPORTS ROLAND JOUGLEN - NNI 401199901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 30/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/04/2024.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires côtés
- Photos Aire de jeu, vestiaires joueurs et arbitres et tribunes
- AOP du 29/01/2001 (246 personnes en tribune)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/06/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **SOUSTONS - Stade Yvon Le Bouellec 2 - NNI 403100102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 29/04/2026
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2026) :**

- **Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités et la réception des pièces complémentaires.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

#### **TALLER - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 403110102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 07/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/02/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 02/06/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

#### **HAGETMAU - SALLE OMNISPORTS ROLAND JOUGLEN - NNI 401199901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 30/04/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 15,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 444 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 02/06/2030.**

### **2.2 Confirmation de classement**

#### **LATRILLE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 401460102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 30/04/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 90 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/06/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## 2.4 Avis préalable

### **BRETAGNE DE MARSAN - Stade Jean Michel Larribeau - NNI 400550101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2026.

– Etude d'éclairage en date du 07/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 101 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 T 23A35 (1672W))
- Température de couleur (kelvin) : 4000 K
- Glare rating : 44.5
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### **MORCENX - STADE MUNICIPAL - NNI 401970101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/04/2026.

– Etude d'éclairage en date du 21/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 10,00m mini et 15,00m maxi Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (BVP528 T35A35 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 48.6
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 345 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79
- Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### PUJOLS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 472150101

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 19/05/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/05/2026.

- AAC du 18/05/2026 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/05/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### ASTAFFORT - STADE NOUGUERASSE 1 - NNI 470150101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 04/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/05/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 96 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/06/2030.**

#### ST SYLVESTRE SUR LOT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 472800101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 25/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/05/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 208 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/06/2030.**

## **STE LIVRADE SUR LOT - PLATEAU EXTERI LUCIEN MARTINIERE - NNI 472529901**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 16/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/04/2024 pour un classement en niveau EFutsal 4, 2<sup>ème</sup> contrôle après réglages, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 10,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E Futsal 4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E Futsal 4 jusqu'au 02/06/2030.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## **1. Classement des installations**

### **1.1 Classement initial**

#### **SEVIGNACQ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 645230102**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 11/01/2021 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **1.2 Confirmation de classement**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

